



## Discours

Paris, le 27 novembre 2017  
Seul le prononcé fait foi

La ministre de la Culture,

# Intervention de Françoise NYSSSEN, à l'occasion de la présentation publique du rapport de Roch-Olivier Maistre sur la « maison commune de la musique »

Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Cher Roch-Olivier Maistre,  
Mesdames et messieurs,  
Chers amis,

Je suis très heureuse de pouvoir vous réunir aujourd'hui, aux côtés de Roch-Olivier Maistre qui vous présentera son rapport dans un instant. Je tiens à le remercier une nouvelle fois d'avoir accepté cette mission et réalisé ce travail. Je remercie aussi Yannick Faure, le rapporteur. Merci encore pour ce document et pour les recommandations qui y sont faites. La qualité de son contenu certes, mais aussi de sa présentation et de son écriture, en fait un rapport éminemment lisible.

Je vais vous en dire un mot, mais je voudrais avant toute chose rappeler l'ambition plus large dans laquelle s'est inscrite cette mission – l'ambition de déployer une véritable politique pour la musique, pour les musiques, sur ce quinquennat. C'est-à-dire un véritable projet d'ensemble qui donne du sens, qui fasse converger toutes nos actions : du soutien à la création, à la diffusion, à l'exportation pour les professionnels ; au développement de l'enseignement, de la pratique et de l'accès aux œuvres pour les publics.

Le ministère de la Culture a agi pour votre filière ces dernières années. Mais nous devons donner à voir encore plus clairement la structuration et le cap qui guident nos mesures, le modèle de société qu'elles servent.

Nous croyons profondément au rôle que peut jouer la musique dans le projet d'émancipation et de solidarité sur lequel le Président de la République a été élu. C'est d'ailleurs pour ces raisons que la musique est attaquée, depuis plusieurs années, par ceux qui voudraient anéantir notre culture, nos références et nos valeurs ; ceux qui cherchent à

affaiblir notre civilisation s'en prennent à elle. Au Bataclan, à Manchester, dans le monde entier, nous ne devons pas oublier : la musique est attaquée. Elle est attaquée parce qu'elle libère et parce qu'elle fédère. C'est précisément pour cela que nous allons la défendre.

Quels sont les contours de cette politique musicale ?

Nous devons répondre à deux défis dans votre filière : celui de la diversité, qui va de pair avec le défi décisif du partage de la valeur, et celui de la participation des citoyens à la vie culturelle que nous soutenons.

La diversité culturelle est devenue un vrai défi à l'heure de la mondialisation, des nouveaux médias, de l'émergence d'une culture globale. Mes déplacements des six derniers mois témoignent, je crois, de mon souci de la défendre et de la promouvoir : certains d'entre vous auront pu me voir à *Solidays*, ou au festival *MaMa* ; d'autres à Arles pour le *Festival des Suds* ; d'autres encore au Festival d'Aix, à Radio France, au *Festival Musica de Strasbourg* ou à la Philharmonie ; et d'autres encore à la Technoparade. La responsabilité du ministère de la Culture est de veiller à ce que nos concitoyens puissent avoir le choix : qu'ils aient accès à toutes les esthétiques, à la diversité des œuvres, qu'elles soient françaises ou non ; qu'ils aient accès à la musique en concert comme à la musique enregistrée.

Le second défi est la participation.

Beaucoup de citoyens sont exclus ou se sentent exclus de la vie culturelle en France, parce qu'ils font face à des barrières matérielles ou psychologiques qui limitent leur accès à la diversité de l'offre ou des salles de concert. Or la musique est une nourriture quotidienne pour la plupart : près de deux tiers de Français disent ne pas pouvoir s'en passer. J'en fais partie !

Beaucoup n'ont pas la possibilité de pratiquer eux-mêmes un instrument ou le chant. Ce levier d'émancipation est aujourd'hui réservé à quelques-uns. Ce n'est pas acceptable.

Nous conduirons une politique musicale pour répondre à ces deux défis : préserver notre modèle de diversité culturelle, qui est un véritable enjeu de civilisation, et bâtir un pays de musiciens.

Cette politique reposera sur quatre piliers.

Le soutien à la création et à l'industrie musicales françaises, d'abord, parce qu'on ne peut pas défendre la diversité sans la nourrir. C'est pourquoi le défi de la préservation et du partage de la valeur est devenu essentiel.

Cela passe d'abord par le soutien des artistes et des auteurs. Je me suis battue pour faire valoir leur voix, au sein du Gouvernement, dans le cadre de la réforme de la protection sociale. Il fallait passer par une solution particulière pour compenser, dans leur régime, la hausse de la CSG. Je suis heureuse de pouvoir confirmer qu'une solution est trouvée. Je m'en réjouis vivement, et j'en profite pour remercier les parlementaires qui se sont mobilisés, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, sur tous les bancs, pour nous aider à trouver un chemin.

Le ministère encouragera par ailleurs le développement des industries musicales et l'export de la création française.

J'ai commencé à porter plusieurs mesures en ce sens.

Au niveau européen d'abord, je milite pour un meilleur partage de la valeur, qui est l'une des conditions de la pérennité de la création et de la diversité culturelles. Les débats ont lieu en ce moment, à Bruxelles, et la bataille n'est pas encore gagnée. J'insiste : il faut porter la voix, faire du lobbying et de la pédagogie. C'est très important : la bataille est en train de se jouer. Je me déplace à nouveau ce vendredi à Bruxelles et je recevrai le vice-président ANSIP de la Commission européenne le 7 décembre.

La valeur est de plus en plus captée par les géants numériques extérieurs à la filière musicale traditionnelle. C'est ce que vous appelez le « *value gap* » - je dirais plutôt « l'écart de valeur » en bon français. Les auteurs, les artistes, les interprètes, les producteurs doivent être rémunérés à leur juste valeur, ni plus ni moins. C'est la pérennité de la création, et donc notre modèle culturel qui sont en jeu. Je dirais même qu'il en va de notre modèle de société. Je le serine à tout propos – notamment à Bruxelles, croyez-le, autant que faire se peut. C'est pourquoi nous avons décidé de profiter de la foire de Francfort pour réunir un certain nombre de ministres de la Culture dans un mode plus convivial et en dehors de la grande séance. Et cela porte ses fruits. Toute occasion de se rencontrer, de parler – comme l'avaient fait les cinéastes à l'époque – est extrêmement importante pour défendre ces modèles, qui sont vraiment des modèles de société.

Au niveau national, ensuite, nous avons décidé de doubler l'année prochaine la subvention du ministère au Bureau export de la musique française, qui est en pleine effervescence et que nous devons accompagner avec ambition. Cet effort doit permettre de faire rayonner à travers le monde vos projets musicaux, dans toutes les esthétiques. La subvention de l'Etat sera de 2,7 millions d'euros en 2018, grâce au soutien des parlementaires que je veux encore une fois remercier.

Et nous souhaitons aller plus loin dans ce quinquennat. Mais nous ne voulons pas y aller seuls : la filière aura à renforcer son soutien à l'export musical, comme l'Etat vient d'en montrer l'exemple.

Nous avons par ailleurs maintenu les deux crédits d'impôt pour la musique pour 2018, soit 15 millions d'euros : le crédit d'impôt sur le spectacle musical d'une part, qui a connu sa première année d'existence et dont nous dresserons un bilan, et le crédit d'impôt pour la production phonographique d'autre part, qui a su démontrer son bénéfice pour la production et l'accompagnement des talents émergents francophones. Il arrivait à expiration cette année. J'ai le plaisir de vous confirmer qu'il sera prorogé dans la loi de finances rectificative.

Nous avons aussi pérennisé l'aide à la transition numérique. Et nous serons très vigilants sur la question de la concentration du marché du spectacle vivant : ce sujet nous préoccupe tous, collectivement, et nous nous en sommes saisis. L'enjeu est clair : c'est celui du maintien de la diversité de la programmation des spectacles.

J'ai commandé une étude à la direction générale de la Création artistique du ministère, pour que l'on puisse disposer de données objectives. C'est vraiment un sujet important. Elle vient de l'achever, et nous sommes en train de l'étudier. Nous verrons, sur la base des résultats de cette étude, s'il convient de prendre des mesures correctrices.

Enfin, je vous annonce aujourd'hui qu'un ambitieux plan d'aide aux vidéo-clips va être mis en place par le CNC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le vidéo-clip est devenu l'un des premiers supports de consommation musicale : 82 % des usagers qui vont sur YouTube s'en servent pour écouter de la musique. Les aides du CNC vont être multipliées par dix, passant de 300 000 euros à 3 millions d'euros. Avec ce nouveau soutien, l'offre française de vidéo-clips sur les plateformes va être, pour le moins, considérablement enrichie.

Au total, les dispositifs que je viens de citer représenteront un effort de 20 millions d'euros pour l'industrie musicale en 2018.

Autre pilier essentiel de notre politique : un soutien renforcé aux établissements et aux acteurs qui portent une mission de service public, parce qu'ils sont des garants de la diversité culturelle.

Il est essentiel que ce soit le ministère de la Culture qui pilote directement cette politique. La DGCA, les DRAC sont à vos côtés et le resteront. Ce que nous voulons, c'est donner un nouveau souffle à cette politique.

Je vous propose plusieurs pistes, pour mieux accompagner des acteurs qui font vivre la diversité des esthétiques.

Je vais poursuivre les labellisations des théâtres lyriques d'intérêt national. J'ai ainsi confirmé vendredi dernier, en m'y rendant, sa labellisation à l'Opéra Rouen-Normandie. J'ai pu constater ce qui s'y faisait sur le terrain.

Nous allons étudier de nouvelles labellisations de centres nationaux de création musicale, avec l'association des CNCM, pour permettre une meilleure diffusion nationale de la création contemporaine.

Dans le domaine des musiques traditionnelles et des musiques du monde, je sais combien la mobilité est un enjeu essentiel et je veux la soutenir : nous allons renforcer le groupe de travail Visas.

Pour le jazz, nous préparons une stratégie d'ensemble pour soutenir la création, améliorer la diffusion du répertoire, assurer le renouvellement des publics. La réflexion aboutira à des préconisations, notamment sur la diffusion de jazz dans nos réseaux labellisés, l'Orchestre national de jazz, ou encore le rôle de l'Office national de la diffusion artistique.

Nous allons aussi réaffirmer notre soutien aux ensembles musicaux, orchestres et solistes, qui sont des ambassadeurs de la France dans le monde entier. Je souhaite qu'une partie des mesures nouvelles accordées au Bureau export soit fléchée sur ces esthétiques. Il nous faut améliorer, enfin, l'accompagnement des carrières et des reconversions. Je pense par

exemple, nous en parlions tout à l'heure, à celle des chanteurs et en particulier des chanteurs de chœur.

Troisième pilier de notre politique musicale, pour répondre au défi de la participation – et vous savez combien il me tient à cœur et il nous tient à cœur aujourd'hui : la diffusion territoriale.

La politique musicale doit nous permettre de reconquérir les zones qui se désertifient. Les festivals de musique jouent, à ce titre, un rôle absolument essentiel. Je pense à un festival où je me suis rendue cet été, le Festival itinérant de Chaillol, dans les Hautes-Alpes. La façon dont il touche les publics sur le terrain est absolument incroyable. L'on n'imagine pas un tel enthousiasme, réel, pour la musique « là-haut dans la montagne ». Il faut aller voir pour se rendre compte de cet effet. Je pense aussi à la Côte-Saint-André ou à de nombreux autres festivals que nous connaissons sur les territoires, et qui jouent un véritable rôle. L'appétit est réel. La fréquentation de ces festivals ne fait d'ailleurs qu'augmenter, de même que l'appétence des gens à y participer – y compris les bénévoles. C'est tout un mode de vie qui s'installe autour de ces événements. Et nous devons mieux accompagner ceux qui se situent dans des zones où les lieux culturels sont rares, en milieu rural notamment. Lorsque nous sommes ici, nous nous rendons compte que nous sommes dans une ville de cocagne. Pour autant, certains territoires sont déserts et n'ont pas accès aux festivals. Il faut vraiment travailler sur ce point.

Je souhaite aussi ouvrir une nouvelle page de la décentralisation symphonique et faire davantage circuler les orchestres dans les environs de leur lieu d'implantation. C'est aussi une question sur laquelle je me suis beaucoup penchée. Les effets produits sont extraordinaires.

Dans le domaine des musiques actuelles, nous allons finir de déployer pour toutes les SMAC le plancher de subvention de 100 000 euros voté l'an dernier par les parlementaires. Et je souhaite, par ailleurs, que nous multiplions les contrats de filière signés avec les collectivités, comme nous l'avons fait en Nouvelle-Aquitaine en septembre, à Biarritz.

Enfin, et plus largement, je voudrais que nos lieux labellisés pluridisciplinaires puissent diffuser davantage de musique. Les programmations des scènes nationales sont assez largement dominées par le théâtre, aujourd'hui. La danse est présente, la musique très nettement insuffisamment. Pendant les prochains recrutements des directrices et directeurs de ces lieux, une attention particulière sera portée – dans les projets qu'ils présentent – à la place des compositeurs ou des ensembles musicaux en résidence.

Quatrième pilier de notre politique, enfin : le soutien de la pratique musicale amateur. Celle-ci ne cesse de progresser. C'est la grande tendance de fond des quarante dernières années : un Français sur dix pratique un instrument ou chante régulièrement, et un jeune sur quatre. C'est un pan essentiel de la vie culturelle que les pouvoirs publics ont insuffisamment pris en compte jusque-là. Nous allons le faire. Et nous allons d'abord agir – cela ne vous étonnera pas – par l'école, parce qu'elle permet de toucher tout le monde, dès le plus jeune âge.

Nous allons développer la pratique instrumentale, en renforçant notre soutien à des initiatives comme DEMOS ou « Orchestre à l'École », et en faisant en sorte qu'elles

essaient. Je prépare aussi avec Jean-Michel Blanquer un Plan Chorale – vous avez dû en entendre parler –, qui est un outil simple et concret pour généraliser la pratique musicale chez tous les enfants. Ce n'est pas peu dire que c'est important. Toutes les études actuelles sur les neurosciences montrent d'ailleurs l'importance de l'apprentissage de la musique pour le développement intelligent du cerveau. Je pense qu'il y a là une unité de cohésion et de lien, d'apprentissage à être ensemble, à s'écouter et à travailler ensemble. Tout nous pousse à aller dans ce sens. Et nous allons le faire ! La complicité entre nos deux ministères est assez inédite et nous allons en profiter.

Nous déploierons de nouveaux moyens l'an prochain, pour passer d'un établissement sur quatre doté d'une chorale aujourd'hui à un sur deux en 2018, si nous tenons à nous fixer un cap chiffré – c'est une façon de l'imaginer. Nous allons nous appuyer sur la mobilisation du secteur associatif musical et des conservatoires. J'ai souhaité augmenter leur soutien de trois millions d'euros en 2018 pour atteindre vingt millions d'euros au total et renouer avec une politique d'accompagnement de ces conservatoires, car c'est grâce à eux que nous avancerons concrètement et transformerons la vie de nos enfants. A ce propos, j'étais la semaine dernière à Rouen et j'ai visité le Conservatoire régional s'est engagé, avec notre aide, à mobiliser des musiciens intervenants dans trente écoles. Je vous assure que dans toutes les classes que j'ai vues, que ce soit de danse ou de musique, les sourires des publics de tous les âges (professionnels ou enfants qui venaient dans le cadre de leur cursus scolaire) en disaient beaucoup sur l'importance que cela pouvait représenter pour eux. Je souhaite aussi que le secteur musical accompagne ce Plan Chorale.

Voilà les priorités de notre politique en faveur de la musique. Je tenais à prendre ce temps pour les exposer. Elles peuvent paraître dépasser l'objet de notre rencontre, aujourd'hui, mais j'en avais prévenu Roch-Olivier Maistre et elles rejoignent le cœur de cette politique en réalité. Car si nous sommes réunis, c'est parce que nous partageons l'ambition d'une vie musicale pour ce pays.

Vous êtes des professionnels, donc vous êtes des passionnés. Et vous êtes, par le choix de cette filière directement ancrée dans le quotidien des gens, engagés dans la Cité. Vous êtes des citoyens, et vous portez la musique comme vecteur de cette cohésion et de ce lien avec les autres.

Dès mon arrivée, j'ai souhaité lancer une mission sur la Maison commune de la musique avec un triple objectif – parce que j'ai entendu, aussi, l'ensemble des acteurs de la filière : nous assurer de la pertinence d'un tel projet ; vérifier, ensuite, par la concertation, que votre filière était toujours en soutien de cette idée ; le cas échéant, la mobiliser pour impulser et accompagner très tôt ce vaste plan pour la musique, en vous fédérant. Cela a été une priorité, dès juin 2017. J'avais ainsi annoncé en juin ce projet d'étude et de rapport au MIDEM. Je suis donc très heureuse de pouvoir vous dire que cela a abouti à ce document que nous avons le plaisir de vous présenter.

Avant de passer la parole à Roch-Olivier Maistre, je tiens à vous dire que ce rapport est, à mes yeux, un excellent rapport. C'est ainsi que je l'ai reçu. Et puisque nous parlons de musique, je veux vous dire que je me sens totalement en harmonie avec lui ! Et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, au regard de la méthode. Ce rapport a donné lieu à une vaste concertation du secteur. Chacun a pu être écouté. Roch-Olivier Maistre a pris le temps de

recueillir et d'agrèger les propositions. Il les a analysées en toute impartialité – nous ne nous sommes d'ailleurs rencontrés qu'après –, au regard de leur réalisme, de leur opportunité vis-à-vis des défis de votre filière. Cette méthode, qui part d'une ambition claire de transformation et qui prend le temps du dialogue, est exemplaire de celle que je veux appliquer à tous mes chantiers de réforme, je vous le dis.

Je crois que nous pouvons nous satisfaire de ce rapport sur le plan du diagnostic, ensuite. La Maison commune de la musique a fait l'objet de diverses réflexions, ces dernières années. J'en ai entendu parler. Il était important de pouvoir remettre les choses à plat. Le diagnostic posé par Roch-Olivier Maistre est très clair, et je crois pouvoir dire qu'il est partagé par un grand nombre d'acteurs. Je souscris, pour ma part, à ses constats – notamment celui qui porte sur le cœur des missions pertinentes pour ce que serait cette Maison commune. Le rapport centre la réflexion sur un rôle d'observation, d'information, de formation, de soutien économique et de développement international. Ce sont les enjeux essentiels de la filière, qui bien résumés ici. Et je tiens à dire que j'ai entendu le message que porte ce rapport sur l'enjeu crucial du financement comme sur celui de la gouvernance, qui seront donc au cœur des discussions des prochaines semaines.

Je veux enfin, comme je l'ai fait initialement, saluer le travail de formulation des propositions. Conformément à ce qui avait été demandé, les dix recommandations émises sont des recommandations opérationnelles, l'idée de cette mission étant bel et bien de disposer des éléments pour avancer concrètement. Les recommandations ne concernent d'ailleurs pas seulement la Maison commune, mais aussi le ministère lui-même et l'importance de réaffirmer son rôle stratégique – ce que je viens de faire devant vous. C'était important.

Quelles sont les prochaines étapes ? Les directions du ministère vont organiser, dans les semaines qui viennent, une concertation rapide avec les organisations professionnelles autour de chaque recommandation. Certaines proposent plusieurs options alternatives, ce qui nous offre une réelle marge de manœuvre. Dans l'intervalle, un travail interministériel d'analyse des recommandations sera conduit.

Je souhaite aussi, naturellement, mettre à profit ce temps de réflexion pour engager la discussion avec les parlementaires. Ils se sont mobilisés autour de ce rapport. Je salue ceux qui sont présents aujourd'hui, et je rappelle que la création d'un établissement public comme le « Centre national » proposé par Roch-Olivier Maistre, à partir de ce qu'est aujourd'hui le Centre national des variétés et du jazz (le CNV), devrait être entérinée par une loi qui encadre notamment les ressources et l'organisation. Je serai donc en mesure d'annoncer en janvier, comme je l'ai indiqué la semaine dernière, les décisions que le Gouvernement aura prises sur la base des dix recommandations du rapport.

Voici les éléments que je voulais partager avec vous : exposer les priorités de cette politique de la musique et cet attachement que nous avons pour la musique dans toute sa diversité – il est très important de rassurer l'ensemble des acteurs et des professionnels de la filière sur notre soutien total ; rappeler les mesures que les pouvoirs publics viennent de prendre en faveur de votre secteur (la subvention au Bureau Export, le Plan Chorale, l'annonce d'un nouveau soutien pour les vidéo-clips, la confirmation des crédits d'impôt) ; saluer la qualité

et l'esprit du rapport avec lequel, je le redis, nous sommes en musique, en harmonie ; enfin, vous dire quels seront la méthode et le calendrier de son examen.

Voilà ! La parole est maintenant à Roch-Olivier Maistre. Merci encore, merci de votre écoute.

**Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC